

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2009

### PRESENTS :

M. Francis FOUQUET	M. Georges DAME
Mme Odile DOMART	Melle Coralie LANCELLE
M. Hyacinthe BECOURT	M. André GAUDRILLER
M. Philippe DUCHENE	M. Francis TABARY
M. Georges LOYER	M. Guy BARY
Mme Dominique CARPENTIER	M. Jacky VANDEVOORDE
M. Serge PIERRE-LOUIS	M. Pascal VRIGNAUD
M. Stéphane DOGMONT	M. Gérard DUBOIS
M. Pascal LEFEBVRE	M. Christian BAUDELLOT
M. Robert FAILLU	

### EXCUSES:

M. Alain CAPDEPONT donne pouvoir à Mme Dominique CARPENTIER  
Melle Emilie LECONTE donne pouvoir à Mme Odile DOMART  
M. Maxime BELGUISE donne pouvoir à M. Philippe DUCHENE

### ABSENTE :

Mme Nathalie BLONDEL

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer Odile DOMART secrétaire de séance.

### VOTE :

POUR = 20

CONTRE = 0

ABSTENTIONS = 2 (Odile DOMART + 1 pouvoir)

Approbation du compte rendu du 10 décembre 2008.

VOTE : POUR à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- *Demande de subvention au titre des amendes de police*

VOTE : POUR à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Règlement des factures d'investissement
- 2°) Fusion des contrats éducatifs locaux : Commune-CCOA
- 3°) Achat tickets de manèges
- 4°) Travaux d'aménagement de la place
- 5°) Fonds de solidarité pour le logement
- 6°) Subventions exceptionnelles
- 7°) Subventions 2009
- 8°) Reprise de la voirie «Résidence de la Chapelle » par la commune
- 9°) Adhésion CNAS
- 10°) Renouvellement de la mise à disposition des locaux du Centre Social
- 11°) Demande de subvention au titre des amendes de police
- 12) Question orale

-----

### **1°) Règlement des factures d'investissement**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de prévoir l'inscription au budget 2009, des dépenses d'investissement.

VOTE : POUR le mandatement et l'inscription au budget 2009 des factures d'investissement, à l'unanimité

## **2°) Fusion des contrats éducatifs locaux : Commune-CCOA**

Le Contrat Éducatif Local (CEL) est un dispositif créé en 1998 (circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 complétée par la circulaire interministérielle du 25 octobre 2000).

Il est né de la volonté politique d'appréhender l'éducation des enfants et des jeunes dans sa globalité. Il doit donc permettre, autant que faire se peut, de mettre en cohérence les temps scolaires, péri et extra scolaires, pour aller vers une réelle continuité scolaire.

Le CEL vise à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes (enseignants, parents, associations, élus...) et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

En recherchant l'implication de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et en veillant à la qualification des intervenants, le CEL constitue un outil pertinent permettant de fédérer et de développer des actions exigeantes répondant aux objectifs du projet éducatif local de notre territoire.

Deux CEL existent actuellement sur notre territoire (Ailly-sur-somme et CCOA).

Afin de répondre aux objectifs sus mentionnés et afin de gagner en efficacité et lisibilité, il est proposé de procéder à la fusion des deux CEL, pour pouvoir contractualiser à la fin de la procédure (établissement d'un diagnostic, rédaction d'un projet éducatif local précis, constitution d'un comité de pilotage, nomination d'un coordinateur, évaluation).

VOTE : après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la fusion du CEL de la Communauté de Communes Ouest Amiens avec le CEL de la commune d'Ailly-sur-somme
- autorise le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

## **3°) Achat tickets de manèges**

Par délibération en date du 8 octobre 2008, l'assemblée autorisait l'achat de tickets de manège à l'occasion de la fête locale.

Une facture d'un montant de 466,00 € TTC établie par Monsieur Willy TOUTTAIN, forain, reste à mandater.

VOTE : POUR autoriser Monsieur le Maire à faire mandater cette dépense, à l'unanimité

## **4°) Travaux d'aménagement de la place**

Monsieur le Maire présente un projet d'aménagement de la place derrière le magasin « Mutant » permettant d'accueillir les forains. Le coût du projet a été estimé à 20 000 € environ hors subventions.

VOTE : adoption du projet, à l'unanimité

## **5°) Fonds de solidarité pour le logement**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant au versement de la participation pour l'année 2009 de notre collectivité au financement du Fonds de Solidarité Logement du Département de la Somme.

Afin de fixer le montant des participations, les services de l'INSEE ont été consultés afin de déterminer les chiffres à prendre en compte pour établir la contribution effective 2009 sur la base de 0.50 euros par habitant.

Notre participation s'élève donc à :  $3\,209 \times 0,50 \text{ €} = 1\,604,50 \text{ €}$

VOTE : POUR à l'unanimité

## **6°) Subvention exceptionnelle**

Le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 €, à une association nouvellement créée dans la commune : « CHANTONS, DANSONS, ENSEMBLE », présidée par Monsieur Jacky VANDEVOORDE.

VOTE :

POUR = 21 ( M. Jacky VANDEVOORDE ne prend pas part au vote)

## **7°) Subventions 2009**

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le versement d'une subvention aux diverses associations réparti comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT en €	VOTE
Coopérative scolaire « Jules Ferry »	1546	POUR à l'unanimité
Coopérative scolaire « Aimé Merchez »	1784	POUR à l'unanimité
Coopérative scolaire « La Rotonde »	1140	POUR à l'unanimité
Coopérative scolaire « La Clé des Champs »	1132	POUR à l'unanimité
Classe de découverte (montant / enfant d'Ailly)	80	POUR à l'unanimité
Collège foyer	680	POUR à l'unanimité
Association sportive du Collège	400	POUR à l'unanimité
Société de pêche	380	21 VOIX POUR M. Pascal LEFEBVRE ne prend pas part au vote
ACPG-CATM	580	POUR à l'unanimité
Chasse aux marais	380	POUR à l'unanimité
3 <sup>ème</sup> Age	1050	POUR à l'unanimité
Souvenir Français	320	POUR à l'unanimité
CARPE 80	370	POUR à l'unanimité
Twirling Club Bâton	1070	POUR à l'unanimité
Les Edelweiss	1070	POUR à l'unanimité
Chés Flaneux V.T.T	620	POUR à l'unanimité
Football	28700	POUR à l'unanimité
Handball	10000	20 VOIX POUR M. André GAUDRILLER et Melle Coralie LANCELLE ne prennent pas part au vote
Judo	4200	POUR à l'unanimité
Gymnastique	1720	POUR à l'unanimité
Musculation	520	POUR à l'unanimité
Tennis	3450	21 VOIX POUR M. Gérard DUBOIS ne prend pas part au vote
Boules Lyonnaises	870	POUR à l'unanimité
Aide aux Mères de Famille	1150	POUR à l'unanimité
Secours Populaire	250	POUR à l'unanimité
Aveugles	300	POUR à l'unanimité
Téléthon	600	POUR à l'unanimité
Papillons Blancs (opération brioches)	500	POUR à l'unanimité
C.C.A.S.	65000	POUR à l'unanimité
Pompiers : école des cadets	600	POUR à l'unanimité
Boucles du Canton de Picquigny (0,70 x 3209)	2243	POUR à l'unanimité

#### **Budget fournitures scolaires 2008/2009**

- Ecole « Jules Ferry » : 118 x 34 = 4012 €
- Ecole « Aimé Merchez » : 145 x 34 = 4930 €
- Ecole « La Rotonde » : 72 x 34 = 2448 €
- Ecole « La Clé des Champs » : 71 x 34 = 2414 €

VOTE : POUR à l'unanimité

#### **8°) Reprise de la voirie «Résidence de la Chapelle » par la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie et paysagers du lotissement « Les Terres de la Chapelle » sont achevés et conformes au permis de lotir. La Société FRANCELOT envisage de rétrocéder la voirie du lotissement à la commune.

VOTE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte à l'unanimité cette rétrocession
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à cette rétrocession.

### **9°) Adhésion CNAS**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité, en retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

VOTE : l'assemblée décide, à l'unanimité :

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du : 1er JANVIER 2009.

et autorise en conséquence M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1.

La cotisation moyenne N-1 =  $\frac{\text{Compte administratif N-1} \times 0,74 \%}{\text{Effectif au 1 janvier N-1 (date d'effet d'adhésion)}}$

La première année d'adhésion est calculée sur la base de l'effectif de l'année par la cotisation plancher.

3°) de désigner M. Francis FOUQUET, Maire, en qualité de délégué élu pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

### **10°) Renouvellement de la mise à disposition des locaux du Centre Social**

La commune d'AILLY-SUR-SOMME a consenti, par convention d'occupation du 3 avril 2003, la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux au profit du Département.

La validité de ce contrat correspondait à la durée d'amortissement déterminée en fonction des travaux effectués et financés par le Conseil Général, soit une durée de 6 ans et demi, prenant effet le 15 mars 2003.

Il convient de modifier les termes de la délibération du 10 décembre 2008 fixant le terme de la convention au 31 mars 2009, et de le remplacer par la date du 15 septembre 2009.

VOTE : POUR à l'unanimité

### **11°) Demande de subvention au titre des amendes de police**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de travaux de sécurité consistant à remplacer les panneaux de signalisation en mauvais état ou détruits.

Montant de l'opération : 2358,71 € HT.

VOTE : à l'unanimité, l'Assemblée :

ADOpte le projet qui lui est présenté,

SOLLICITE l'aide de l'État au titre des amendes de police,

ARRETE le plan de financement annexé au dossier de demande de subventions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

### **12) Question orale**

Néant.

Séance levée à 22 heures.